

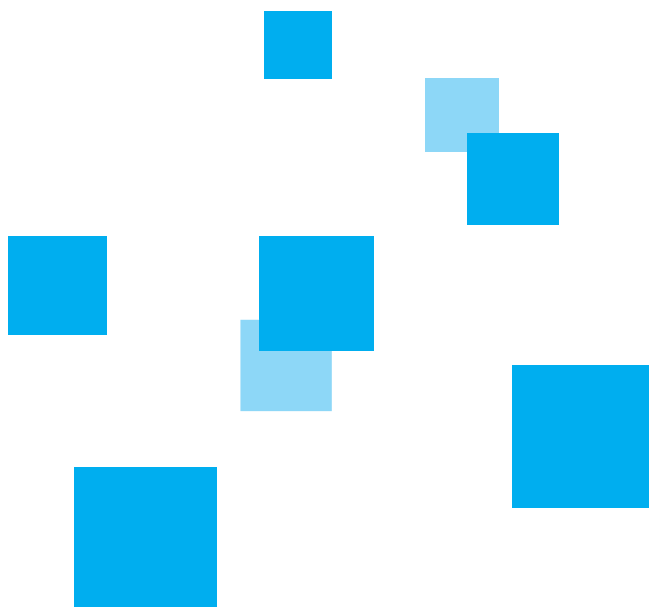


RAPPORT D'ÉTUDE

SUR LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE

Cas du Gabon

Évaluation et gestion des compromis entre
économies nationales, moyens de subsistance
locale et écosystèmes forestiers



RAPPORT D'ÉTUDE

SUR LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE

Cas du Gabon

Évaluation et gestion des compromis entre
économies nationales, moyens de subsistance
locale et écosystèmes forestiers

RÉDACTION DU RAPPORT

Laurentine BILOGO BI NDONG
Reine Patrick. BANIOGUILA
Avec la collaboration de Richelieu ZUE OBAME et Johanna Jansson

BRAINFOREST

Quartier Ancienne SOBRAGA, Face au Ministère des Mines, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 44 53 52
E-mail : info@brain-forest.org – url : www.brain-forest.org
N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C

® Les opinions versées, les informations présentées dans ce rapport ne constituent en aucune façon l'expression de l'opinion des donateurs et sont la responsabilité de Brainforest

© Décembre 2010

Liste Acronyme

APIP	Agence de Promotion des Investissements Privés
APV	Accord de Partenariats Volontaires
CICMH	Compagnie Industrielle et Commerciale des Mines de Huazhou
CFAD	Concessions Forestières sous Aménagement Durable
COMIBEL	Compagnie Minière de Bélinga
CPAET	Conventions Provisoires d'AménagementExploitation-Transformation
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGI	Direction Générale des Impôts
DIARF	Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
GEB	Gabon Export Bois-ASSALA-Compagnie des Bois du Kota
HTG	Honest Timber Gabon
IDE	Investissements Directs Etrangers
IFL	Industrie Forestière de Lambaréné
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
MEFEDD	Ministère des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du Développement Durable
PFA	Permis Forestier Associé
PGG	Permis de Gré à Gré
ONG	Organisme Non Gouvernemental
OPEP	Organisation des pays Exportateurs du Pétrole
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
SFIk	Société Forestière Industrielle de Koulamoutou
TBNI	Transport Bois Négoce International
UICN	Union internationale pour la Conservation de la Nature
WCS	Wildlife Conservation Society

Référence de carte

Carte 1 : Concessions forestières chinoises au Gabon.....	24
---	----

Référence de figures

Figure 1 : Evolution commerciale entre le Gabon et la Chine de 1995-2008.....	10
Figure 2 : Investissements directs des étrangers au Gabon.....	14
Figure 3 : Trade in Agricultural Products.....	36

Référence de tableaux

Tableau 1 : Permis nationaux mis en fermage et /ou rachetés par les entreprises Chinoises.....	20
Tableau 2 : Entreprises chinoises officiellement enregistrées à la DIARF, leurs superficies. (Source : P.O.O DGEF 2010)	21
Tableau 3 : Évolution des exportations de bois en grumes à destination de la Chine (x1000 m3).....	23
Tableau 4 : Entreprises forestières chinoises engagées dans l'aménagement durable (Source WRI, 2008)	27
Tableau 5 : Personnel employé dans les entreprises forestières chinoises.	29
Tableau 6 : nombre de concessions forestières certifiées.....	30
Tableau 7 : L'Evolution de la Superficie Forestière au Gabon et la déforestation (source : WRI, 2000).....	31
Tableau 8 : Organismes et sociétés oeuvrant dans le domaine agricole au gabon.....	37

Table des matières

LISTE ACRONYME	3
RÉSUMÉ :	6
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE.....	7
PROBLÈMES RENCONTRÉS.....	8
I. Introduction	9
II. Influence chinoise au Gabon : Vue d'ensemble.....	11
III. Gouvernance de l'IDE et des pratiques des entreprises	12
IV. Panorama des secteurs clés	16
<i>IV-1. Le secteur forestier</i>	<i>16</i>
<i>IV-2. Le secteur minier</i>	<i>32</i>
<i>IV-3. Le secteur agricole</i>	<i>34</i>
V. Relations commerciales entre le Gabon et la Chine	39
VI. Discussion et Conclusion	40
VII. Bibliographie.....	42

Résumé :

Ces quinze dernières années, la part des investissements consentis par les sociétés chinoises au Gabon, dans plusieurs secteurs d'activités, principalement ceux en rapport avec la forêt et les moyens de subsistance des communautés locales a particulièrement augmenté, suscitant ainsi des interrogations sur leurs répercussions sur les économies locales/nationales mais aussi et surtout sur la durabilité de l'environnement.

La croissance économique de la Chine dépend en effet de l'accès de ses producteurs à des matières premières tel que les minerais, le bois, le pétrole et les aliments. Le contraste avec le Gabon est énorme; petit pays d'Afrique centrale disposant d'énormes ressources du sol et du sous-sol, avec une population très réduite et une économie qui dépend majoritairement de la rente pétrolière.

L'attrait de la Chine pour le Gabon réside donc dans le fait que ce dernier regorge d'hydrocarbures et de matières premières (le bois, le pétrole le fer...) nécessaires à son économie en pleine mutation.

Le Gabon est une véritable mine d'or des ressources naturelles. Mais l'exploitation de celles-ci révèle deux inquiétudes majeures : d'abord la fragilité des écosystèmes à la source de cette richesse, dont une mauvaise gestion peut compromettre la régénération (de certaines ressources), ensuite la gouvernance nécessaire pour permettre que l'exploitation soit écologiquement durable et économiquement profitable au peuple Gabonais.

Ce rapport d'étude est une analyse diagnostique de l'influence des investissements chinois et les exportations vers la Chine dans le processus de gestion durable des forêts et les moyens de subsistance des communautés rurales au Gabon.

Au terme de cette étude, il ressort ainsi que les investissements chinois sont en majorité orientés vers des secteurs d'exploitation forestière, minière et piscicole (secteur piscicole qui n'est pas pris en compte par notre étude), le secteur agricole pour l'instant attire peu d'investissements.

Concernant les entreprises forestières chinoises, implantées dans le pays depuis une quinzaine d'années grâce au rachat des permis nationaux et des grandes concessions forestières des sociétés à capitaux étrangers, elles détiennent environ une superficie totale de 2 844 813 ha soit 25,11% de la surface forestière exploitée du pays, elles constituent, avec 15,29% des industries du bois implantées au Gabon, le troisième groupe d'opérateurs dans ce segment d'activité.

Le secteur minier est dominé par deux projets dont celui de la future exploitation du gisement de fer de Belinga (Ogooué Ivindo) qui devrait coûter 1 600 milliards FCFA, pour une superficie totale estimée à 7 224 km² et le projet d'exploitation et de commercialisation du manganèse du mont M'Bembelé à Ndjolé d'une valeur de 40milliards FCFA par la société CICMH

Quant aux échanges commerciaux entre les deux pays, une inégalité criante subsiste entre les exportations (matières premières : 70% de bois, 40% de manganèse (Comilog rapport annuel 2008)) et les importations constituées de produits divers (textiles, cosmétiques, alimentaires...) souvent de qualité approximative et à des prix défiant toute concurrence, faussant ainsi les règles du marché et causant de graves préjudices aux commerçants locaux.

Le contexte de gouvernance dans lequel ces investissements évoluent favorise parfois le non-respect de normes nationales et internationales des investissements, tandis que sur le plan social et environnemental, le solde de ces mêmes investissements chinois est négatif.

La manière dont les investissements chinois influent au Gabon est le fait d'une législation assez favorable mais la mise en œuvre de celle-ci par les autorités est une problématique qui relève aussi des problèmes de gouvernance au Gabon, Cette situation est à l'origine d'une certaine inquiétude de la part des autres investisseurs étrangers.

Approche méthodologique pour la réalisation de l'étude.

Pour contribuer à une meilleure compréhension et estimation des impacts des investissements chinois dans les secteurs qui touchent la forêt et les moyens de subsistances des communautés locales, trois (3) démarches méthodologiques ont été adoptées.

Tout d'abord, une intense recherche documentaire sur la question relative à notre interrogation à travers les centres de documentations des administrations et institutions concernées par l'étude (Eaux et Forêts, Agriculture, Mine, ONG ...), ainsi que sur les sites internet et les œuvres traitant de la question. A cet effet, quelques rapports d'études, de missions, de fin de stage, et d'études d'impacts environnementaux ont été collectés : comme celui sur « les intérêts chinois dans la filière bois au Gabon (UICN 2010), des Etudes d'impacts Environnementaux (Belinga, Mont Bembelé)...

Ensuite, les entretiens semi-structurés ont été réalisés avec les personnes ressources concernées par l'étude (ONG internationales, Banque Mondiale, Agents : Eaux et Forêts, Mines, Agriculture, l'APIP, Direction Générale des Impôts,...) dans le but de recueillir leurs opinions sur les entreprises chinoises au Gabon.

Pour interviewer les responsables des entreprises forestières chinoises, l'équipe de recherches a profité de la sortie officielle du rapport d'étude UICN pour mieux les approcher en procédant à une sorte de triangulation.

Enfin, sur la base des informations recueillies, une étude de terrain a été réalisée dans la province de l'Ogooué-Ivindo (Mékob, Ikobey, Mayiboth) en partenariat avec le projet de Cartographie Participative pendant la période de Juillet à Août (10jours). Cette visite a permis d'identifier les zones de concentrations des sociétés forestières chinoises, d'observer l'ampleur des pratiques de celles-ci sur le terrain et enfin de recueillir la perception

des populations locales vivants à proximité des concessions forestières.

Problèmes rencontrés

La difficulté majeure et qui mérite d'être mentionnée ici, concerne l'obtention des données chiffrées, ou plus généralement d'informations au niveau de l'administration forestières et financière (Direction Générale des Impôts).

Il a été constaté une absence ou une rétention d'informations également non seulement des entreprises chinoises, mais surtout de l'administration et parfois même de certains de nos confrères des ONGs internationales.

De même, la majorité des documents mis à notre disposition étaient anciens et donc inexploitable. L'absence de réactualisation des données a empêché la comparaison avec les autres entreprises non chinoises intervenant dans les mêmes secteurs.

I. Introduction

La décennie 2010 qui s'achève a été marquée au plan économique par une grande percée des entreprises chinoises en Afrique et au Gabon en particulier. Le Fonds Monétaire International estime à mille milliards de dollars américains, les investissements chinois sur le continent africain, ce qui fait de ce pays l'un des premiers créanciers d'Afrique (FMI 2010). La présence chinoise se fait observer dans des secteurs aussi variés que le bâtiment et les travaux publics (la construction des routes), les mines (pétrole, fer, manganèse), la pêche ou encore l'exploitation forestière.

Quelles soient publiques ou privées, depuis près de quinze ans (1995), les entreprises chinoises tiennent la compétition à celles européennes plus anciennes en Afrique dans ces domaines.

Concernant le Gabon, la coopération sino-gabonaise débute le 20 avril 1974 par le Communiqué conjoint sur l'établissement des relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et la République du Gabon puis l'arrivée quelques semaines plus tard de 75 techniciens agricoles chinois¹.

Relations d'amitié et de coopération qui n'ont cessé de croître entre les deux pays à travers la multiplication de visites réciproques de Hautes Personnalités de la Chine et du Gabon (entre 1974 et 2008, l'ancien président gabonais, El Hadj Omar Bongo a visité la Chine plus de onze fois environ).

La Chine compte bien s'impliquer dans l'aide au développement du pays, aussi, à la fin de l'année 2000, on estime la somme globale octroyée par la Chine au gouvernement gabonais, à titre de prêts sans intérêt et à bas intérêts à plus de 600 millions de Yuans RMB (environ 73 millions de dollars). Ces fonds ont été affectés à la réalisation d'un grand nombre de projets de coopération, projets qui comptent, entre autres, le nouveau palais de l'Assemblée nationale du Gabon à Libreville, deux centres médicaux (y compris l'envoi de douze équipes médicales chinoises), deux écoles primaires, un laboratoire pharmaceutique à Franceville dans le Sud-Est du pays, une usine de transformation de manioc portant le nom de SODAG (Société orientale du développement agricole au Gabon), et deux manufactures de transformation de bois situées au port d'Owendo².

De plus, au forum sur la coopération Chine-Afrique à Beijing, un plan d'action (Beijing 2007-2009) fut adopté, octroyant globalement, deux milliards de dollars à l'Afrique pour mener à bien les accords de financement. Une part de ce financement a servi à la construction du Sénat gabonais.

Dans le domaine de la coopération économique, plusieurs accords sont signés à l'exemple, de « l'Accord sur la protection des investissements entre les gouvernements de la

1 Continental N°54 Novembre 2006, page 52

2 www.coopération-internationale.com

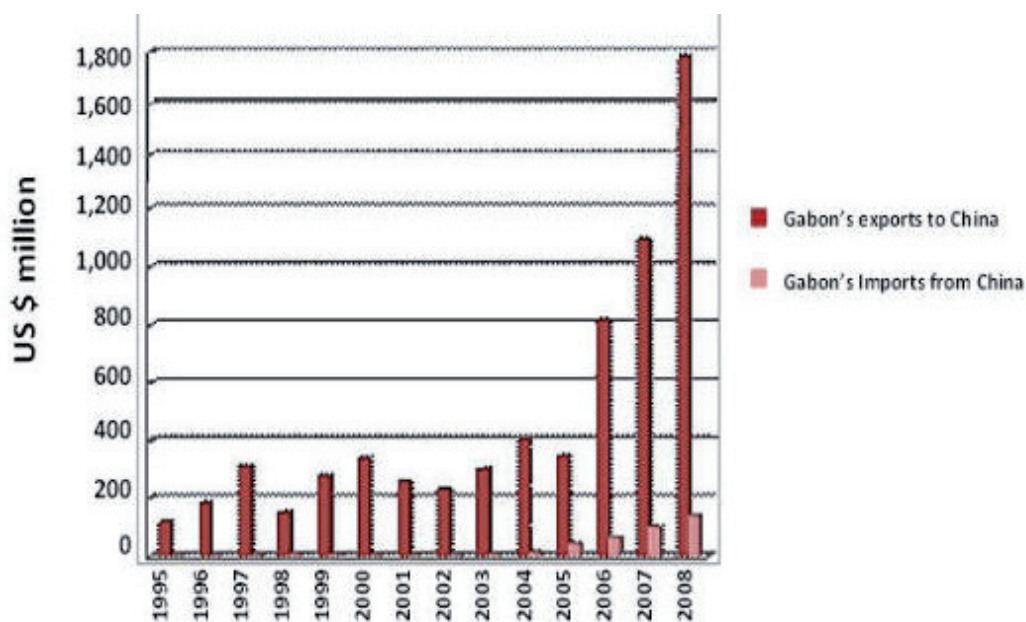
LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE :

République Populaire de Chine et de la République Gabonaise en Mai 1997, et l'Accord sur les prêts sans intérêts que la Chine fournira au Gabon de Décembre 2002 ». Mais la Chine et le Gabon sont d'abord de grands partenaires commerciaux. Les échanges entre les deux pays ont atteint, entre janvier et Juillet 2006, un volume commercial de 479 millions de dollars, soit une augmentation de 122% par rapport à la même période de l'année précédente , pour ensuite plafonner à une valeur de 1,93 milliards d'USD en 2008.

La conséquence de cette situation pour le Gabon c'est qu'on assiste à un relèvement spectaculaire de sa balance des échanges avec la Chine (voir fig.1), en même temps qu'on observe une redéfinition des rapports de forces sur certains de ses marchés traditionnellement dominés par les compagnies européennes. Pourtant, la Chine n'encourage que très peu la diversification souligne un rapport de l'OCDE (juin 2006).

Si la recherche de matières premières nécessaires pour son économie génère une croissance dans les exportations et une augmentation des investissements directs chinois au Gabon, avec les investissements chinois sont arrivés des entreprises irrespectueuses des règles de gestion durable et de commerce équitable (non respect des réglementations, concurrence très rude aux commerçants locaux, main d'œuvre importée de Chine...) a indiqué le professeur François Lafargue dans une interview au magazine Continental³.

Figure 1 : Evolution commerciale entre le Gabon et la Chine de 1995-2008



Source: World Trade Atlas Data

II. Influence chinoise au Gabon : Vue d'ensemble

Le Gabon est un petit pays de l'Afrique Centrale avec une faible population (1,5million d'habitants), mais qui regorge des ressources naturelles. Le Gabon dépend notamment du prix du pétrole brut, car il est l'un des premiers producteurs du pétrole en Afrique et membre de l'OPEP.

L'épuisement du pétrole étant prévu, les autorités Gabonaises cherchent à diversifier leur économie. Aussi, dans son projet de société le président Ali Bongo Ondimba s'appuie sur le pilier industriel avec « la valorisation locale des matières premières. Car il est vrai qu'aucun pays ne peut se développer en exportant uniquement des matières premières. La dynamique entamée avec la production de ferro-manganèse va ainsi se consolider, grâce à la mise en exploitation de nouveaux gisements de manganèse, la construction de nouvelles bretelles de voies ferrées et l'exploitation du minerai de fer de Belinga. »

L'attrait économique du pays se base sur les matières premières comme le bois, le manganèse et le fer qu'il possède.

Le Gabon est une véritable mine d'or des ressources naturelles. Mais la communauté internationale et le Gouvernement ont aussi reconnu la fragilité de ses écosystèmes. Selon les autorités près de 85% du Gabon est couvert des forêts tropicales d'une diversité écologique étonnante et très importante pour la sauvegarde de la planète par leur captage du gaz carbonique. C'est ainsi que le second pilier, « le Gabon vert », vise quant à lui à préserver l'écosystème dans « un souci profond de respect de l'environnement, qui doit transparaître aussi bien dans l'intégration de la dimension environnementale dans chacun des projets du pays, que dans les actes au quotidien de chaque Gabonais.» Concilier l'exploitation industrielle des ressources naturelles et la préservation de l'environnement est le défi que doit relever le Gabon dans les années à venir pour que le développement du pays ne se fasse pas au détriment de l'environnement et des populations qui y vivent

L'ensemble des données collectées et l'exploitation des contenus d'entretiens permettent d'affirmer que la domination chinoise au Gabon se fait surtout ressentir dans les secteurs d'exploitation forestière et minière mais aussi de la pêche (secteur non inclus dans notre étude). Le secteur agricole quant à lui demeure encore peu influencé par les investisseurs chinois.

III. Gouvernance de l'IDE et des pratiques des entreprises

L'investissement direct étranger (IDE) est défini comme des flux internationaux de capitaux allant d'une société mère d'un pays vers une filiale dans un autre pays, ou qui permet à la société mère d'obtenir une participation majoritaire dans une société étrangère. L'IDE est différent d'autres formes de mouvements internationaux de capitaux parce qu'il entraîne un transfert de ressources; il implique également l'acquisition des contrôles d'actifs dans un autre pays (Krugman et Obstfeld, 2000).

Quant à la gouvernance en promotion des investissements, elle désigne l'ensemble des processus institutionnels et administratifs permettant la satisfaction des critères de prévisibilité, responsabilité, transparence et de participation⁴.

Si certains pays comme ceux de l'Asie de l'Est et de l'Amérique latine sont parvenus à mobiliser une importante épargne étrangère, les pays de l'Afrique subsaharienne sont restés en marge de l'intégration et de la globalisation financières en matière de marchés de capitaux privés. Les raisons de cette insuffisance des flux d'IDE vers l'Afrique subsaharienne sont multiples parmi lesquelles le climat des affaires y est assez défavorable, caractérisé par la médiocrité démocratique des institutions politiques et infrastructurelles, la corruption, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et les dysfonctionnements de l'administration fiscale et douanière.

Concernant le Gabon, les investissements étrangers dans le pays connaissent une croissance lente. Le rapport 2009 sur le niveau moyen de risques pour les investisseurs en Afrique de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) publié en mars 2010, classe le Gabon au 10e rang africain avec un «B» comme lors du dernier classement de 2005. Le colloque risque-pays 2009 explique que malgré sa grande richesse en matière premières et sa stabilité politique inégalée sur le continent, le Gabon présente encore de trop fortes insuffisances des capacités institutionnelles, d'importantes défaillances des infrastructures de transports et d'énergie ainsi qu'une économie toujours trop dépendante du secteur pétrolier en effet le pétrole est la principale destination des IDE dans le pays⁵. A cela s'ajoutent, les potentialités limitées du marché et la bureaucratie.

Mais le pays est bien décidé à sortir de sa dépendance de l'exploitation pétrolière et se lancer vers la diversification de son économie. Et pour attirer plus d'investisseurs, le Gabon a adopté des initiatives favorables aux investissements étrangers. Celles-ci viennent compléter, ainsi un certain nombre de dispositions réglementaires prises quelques années antérieure telle que la Charte des Investissements instituée par la Loi n° 15/98 du 23 juillet 1998. Elle énonce les objectifs et les mécanismes mis en œuvre pour favoriser l'investissement, l'expansion des entreprises et des activités individuelles sans

4 Revue Africaine de l'intégration ; Vol3, N°1. jan 2009 ; Joseph DJAOWE : Investissements Directs Etrangers (IDE) et Gouvernance : les pays de la CEMAC sont-ils attractifs ?

5 Union du mardi 23 mars 2010, P.5

discrimination selon l'origine de l'investisseur/entrepreneur ou le secteur d'activité dans lequel il opère. Son but consiste à favoriser la croissance et la diversification de l'économie sur la base d'un développement harmonieux du secteur privé et des investissements Art 2, « *afin de sécuriser les investissements étrangers* ».

Le pays crée :

- *en février 2000 et place sous la tutelle du Ministère du Commerce et du Développement Industriel, chargé du NEPAD une Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP) dont les missions sont :*
 - i. **D'informer, conseiller les investisseurs, et de faciliter toutes démarches administratives liées à la création d'une entreprise ;**
 - ii. **Rechercher des investisseurs et des partenaires, techniques, financiers et commerciaux à travers le monde ;**
 - iii. **Organiser tant au Gabon qu'à l'extérieur, des manifestations (forums, séminaires, saloons, etc.) sur l'environnement de l'investissement et des affaires au Gabon ;**
- *une future zone franche à Mandji (Port-Gentil)⁶ qui offre des conditions fiscales attractives telle que :- exonération totale en matière de taxes douanières-*
- *absence de licence d'importation, d'exportation, de contrôle des prix- liberté des transferts financiers ...*

Ce nouveau projet initié et conduit sous la directive de la Présidence de la République, s'étendra sur une superficie d'environ 2000ha, réparties en sept(7) parcelles. Selon la loi n°10/2000 portant création de la Zone Franche de Mandji, adoptée en octobre 2000, et les réflexions menées par les responsables du projet, les activités ciblées sont de façon non exclusive :

- *les industries et services parapétroliers,*
- *la seconde transformation du bois, qui profiterait de l'essor récent des activités de sciage, tranchage, déroulage et de placage dans le pays,*
- *le stockage, assemblage, et distribution de produits.*
- *les activités de services liées aux nouvelles technologies telles que la formation, le télétravail, la promotion de nouvelles technologies.*

Le calendrier initialement retenu, pour le démarrage était prévu pour 2006. A ce jour, en dépit d'avancées certaines, beaucoup reste à faire, et aucune précision ne peut être donnée quant à la date de démarrage effective.

En outre, le projet de création d'une autre zone franche dénommée « Zone Economique Spéciale (ZES) » mené conjointement par le gouvernement gabonais et Olam Singapour. La ZES couvrira une superficie de 12 000 hectares, elle « offre un régime fiscal, douanier et commercial comparable à celui offert traditionnellement dans les zones franches »⁷ : l'exonération fiscale total pour les entreprises pendant dix ans, l'exonération de taxe douanière, la liberté de transfert financiers, l'absence de licence d'importation, d'exportation et de contrôle des prix, la réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

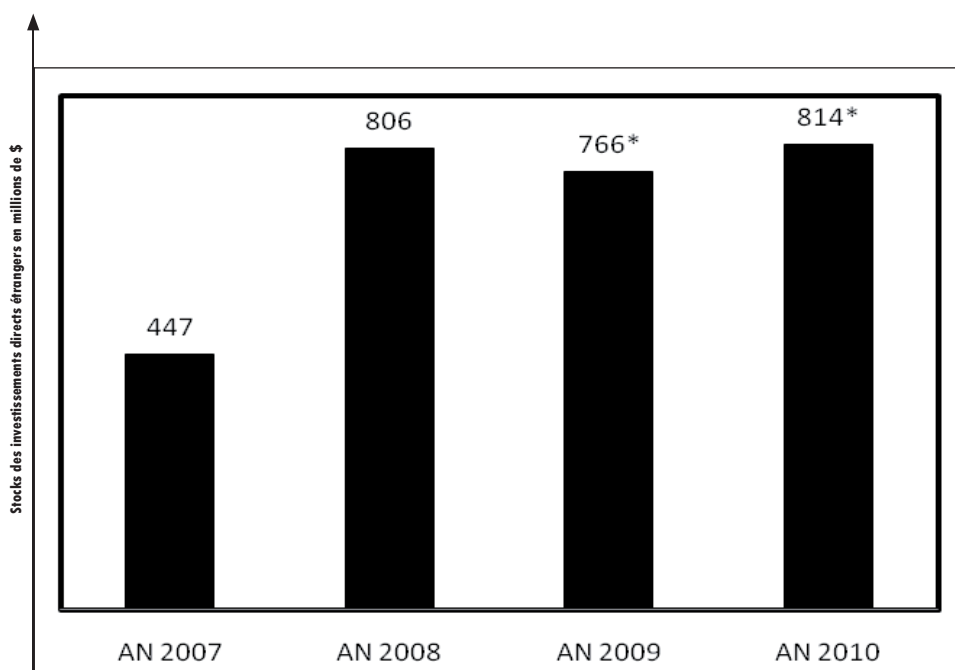
6 <http://www.izf.net/Gabon/>

7 Interview avec M. Gagan Gupta Directeur Général du projet ZES (Marché Africain Hors Série n°18, 2010 P.51)

LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE :

Le Gabon offre ainsi un contexte juridique et fiscal favorable aux affaires, pour de nombreux investisseurs étrangers. Ainsi donc en 2008, une hausse des stocks d'IDE, en 2008 est observée contrairement à l'année précédente, telle qu'indiquée dans le graphique ci-dessous.

Figure 2 : Investissements directs des étrangers au Gabon



(*) Projections 2009 et 2010

Source : FMI, 2010 disponible dans le quotidien l'Union du 5mars 2010

Même si les statistiques placent la France au premier rang des investisseurs étrangers au Gabon, d'autres pays s'intéressent au Gabon, notamment la Chine qui compte bien rattraper son retard dans l'acquisition des ressources naturelles, pour répondre à la demande de son marché intérieur.

En effet, les obstacles précités ne semblent pas rebuter les investissements chinois dont une bonne partie des financements apporte aux pays africains une rapidité de réponses aux problèmes de développement a déclaré Mamadou lamine Ba, le Ministre Sénégalais de la Coopération Internationale en parlant de son pays. Il en va de même pour le Gabon, concernant certains accords avec la Chine à l'exemple du contrat portant sur le projet d'exploitation du fer Belinga d'un montant de 3milliard d'Euros comprenant la construction du barrage hydroélectrique des chutes de Kongou, un chemin de fer ainsi qu'un port en eau profonde à Santa Clara⁸ ...

8 Jeune Afrique N°2496 du 9 au 15 Novembre 2008 p.76

La problématique de la gouvernance en rapport avec les investissements chinois doit se comprendre dans un contexte dominé d'abord par les besoins de développer le pays économiquement tout en préservant la durabilité écologique. En effet, les autorités gabonaises orientent les investisseurs d'abord vers l'extraction des ressources naturelles qui sont pour une bonne part non renouvelables.

Le développement économique du pays soulève aussi des questions complexes. Malgré des décennies de la manne pétrolière les Gabonais ont des indicateurs de développement social bien inférieurs à ceux des pays avec des PIB semblables. Le pays n'est classé en 2010 qu'au 103^e rang sur 181 pour l'indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). Donc bien que le souci des gouvernants est de doter le pays d'un certain nombre d'infrastructures de développement avec les retombées des projets d'extraction des ressources naturelles et le concours des investisseurs, l'histoire du pays montre que ces retombées considérables du pétrole et du bois ont du mal à se transformer en de meilleures conditions de vie pour les Gabonais.

Selon Xavier Aurégan⁹ un autre aspect des investissements chinois est le manque de transparence fréquent des contrats ou engagements. Dans le cas du dossier de la mine de fer de Belinga, l'opacité du contrat et l'ampleur apparente des engagements prises ont été un des aspects qui a motivé la montée au créneau de la société civile pour globalement dénoncer un contrat de concession qui leur a semblé en défaveur de la partie gabonaise. Les raisons de cette opposition selon la société civile gabonaise concernaient : le non respect des dispositions légales par les deux parties, la collusion entre l'opérateur Chinois et l'administration gabonaise. Pour la société civile gabonaise, les chinois ont avancés plusieurs milliards de francs CFA à l'Etat gabonais, mais aucune trace de ces financements n'a été retrouvée au Trésor Public¹⁰.

La partie Chinoise hésite à rendre public toutes les données, ce qui dans un contexte de gouvernance souvent insuffisant arrange des dirigeants Africains.

Même si on va du principe que le code gabonais des investissements ainsi que les différents codes sectoriels des domaines d'activités concernés par l'étude n'établissent pas un ordre préférentiel entre les potentiels investisseurs, il est tout de même à noter que les entrepreneurs chinois n'hésitent pas à créer la préférence à travers le jeu très subtil du dépôt de commission souvent évaluées à des taux qui avoisinent les 20%.

Laurent Delcourt : «Les Chinois proposent ce qu'ils appellent des deals win-win (accords gagnant-gagnant) aux dirigeants africains. Lesquels sont très heureux que cette diplomatie nouvelle soit délestée d'une morale qu'ils jugeaient souvent à la fois hypocrite et gênante pour le business ».

⁹ Les sommets Chine-Afrique annoncent-ils une nouvelle géopolitique mondiale? Xavier Aurégan; Institut Français de Géopolitique-Master

¹⁰ Marché Africains Hors série n°8, Spécial Gabon , Edition 2010 P.21

Les investissements, les relations commerciales et l'aide (construction des routes, barrages, édifices publics...) de la Chine font partie d'un « package » négocié avec les pays africains¹¹ en général et le Gabon en particulier.

IV. Panorama des secteurs clés

IV-1. Le secteur forestier

■ Contexte

Selon l'administration forestière, la forêt couvre 22 millions d'hectares, dont 14 millions dans le domaine permanent de l'Etat et 8 millions d'hectares du domaine rural (zones dédiées aux forêts communautaires, domaines de chasse et de pêche, etc.). Le domaine permanent de l'Etat se subdivise en 10 millions d'hectares de forêts de production de bois d'œuvre et 4 millions d'hectares d'aires protégées.

Les inventaires sur les ressources forestières réalisés en 1990 démontre que le pays dispose d'environ 400 essences connues, mais seules une soixantaine est exploitée avec une large domination de deux espèces; l'okoumé et, dans une moindre mesure, l'Ozigo. Ces dernières représentent environ 40 à 50% de la production totale de grumes. On n'estime néanmoins les réserves d'okoumé, espèce la plus commercialisée, à 130 millions de m³, alors que le potentiel total de bois d'œuvre serait d'environ 400 millions de m³¹².

La forêt a d'ailleurs longtemps constitué la première richesse économique nationale avant d'être devancée par le pétrole au début des années 1970.

Aujourd'hui encore dans la recherche de diversification de son économie, comme palliatif à la baisse des ressources pétrolières, l'Etat gabonais fonde ses espoirs sur la revalorisation du secteur bois, qui d'ailleurs, est le deuxième employeur après l'Etat avec environ 14 000 personnes (Chevalier et al., 2009).

En 2007, la filière bois a connu une forte croissance de sa valeur ajoutée. Celle-ci a enregistré une progression de 22%, passant de 190,9 milliards de FCFA en 2006 à 232,9 milliards de FCFA en 2007¹³. Il ne fait aucun doute que l'exploitation forestière a généré des bénéfices très importants pour les sociétés d'exploitation forestière, et que l'Etat a augmenté au fil du temps la part de ces recettes par les impôts, baux etc. Cependant l'attribution des concessions forestières a également servi les tendances clientélistes du

gouvernement¹⁴ tel que souligné dans un rapport de WRI en 2003 ; « Au Gabon, on a découvert il n'y a pas longtemps que, non seulement le président Bongo, sa famille, et chaque ministre important du gouvernement avaient des concessions forestières, mais

11 Laurent Delcourt (avril 2008) ; La Chine en Afrique : avantages ou inconvénients pour le développement ?

12 Projet PFE ; Tableau de bord de l'économie forestière

13 DIARF, 2010. Etat des lieux. MEFEDD

14 Le processus d'application de la législation et de la gouvernance dans le domaine forestier en Afrique : promesses et réalités (WRM 2003), P.2 « ».

tous avaient omis de payer les impôts prescrits et opéraient donc dans l'illégalité ».

La zone côtière a été réservée aux nationaux et cela a permis aux dignitaires locaux de mener une vie confortable en louant ses concessions d'exploitation à des étrangers (fermage)¹⁵.

Pour répondre aux exigences régionales et internationales de gestion durable et saine des ressources forestières (objectif 2000 de l'OIBT, plan de convergence de la COMIFAC, Conférence de Rio 1992...), le Gabon avait initié dans les années 90 une multitude de réformes de son ancien code forestier (loi 01/82) pour aboutir à la promulgation fin décembre 2001 de la loi 016/2001 portant code forestier en République gabonaise. Cette dernière encourage l'aménagement durable des forêts, l'industrialisation de la filière bois, la conservation durable des ressources et une plus forte implication des communautés locales dans la gestion des ressources considérées.

Le Gabon s'est montré très engagé dans la démarche de durabilité quant à la gestion de ses ressources naturelles. Ceci notamment à travers l'aménagement forestier et la création des parcs nationaux. Pour garantir une gestion forestière durable, le Gabon insiste sur la production des plans d'aménagement de chaque concession, ces plans sont la pièce essentielle de la législation forestière Gabonaise.

Le défi environnemental au Gabon est lié à des défis économiques et sociaux. Le Gabon a décidé de diversifier son économie et l'exploitation forestière est un élément stratégique dans cette diversification. Le gouvernement compte notamment pousser plus de transformation de bois, pour créer des emplois et de la valeur ajoutée par l'interdiction totale d'exportation de bois brute (grume) en Mai 2010).

Finalement le pays à travers son Code Forestier de 2001 compte aussi sur l'apport des exploitants forestier au développement des communautés riveraines et le respect de leurs droits d'usage de la forêt. Tout ceci est rendu opérationnel par le plan d'aménagement.

Les tendances actuelles font de la forêt gabonaise, un « potentiel incontournable pour l'écosystème régional, et un réel atout économique pour le pays ». La démarche vers l'adhésion du Gabon à des processus de bonne gouvernance forestière et/ou lutte contre l'exploitation illégale de bois et son commerce (FLEGT/APV) ou encore la lutte contre le réchauffement climatique (REDD) impose le pays à adopter des réformes dans l'exploitation de ses ressources afin de conscientiser et de responsabiliser les différents intervenants dans la gestion durable de ce secteur.

Aujourd'hui donc, tous les nouveaux investisseurs dans la filière forestière et autres titulaires de permis forestier sont tenus de s'engager vis-à-vis de l'Etat à fournir un plan d'aménagement pendant les trois (3) ans de Conventions Provisoires d'Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET). La plupart des ces conventions ont été signées entre 2002 et 2005.

15 PTE 11/91 et 52/00 appartenant à Laure Olga Gondjout.(fermier Greenedge)

Dix ans après la promulgation de ce nouveau code forestier, fort est de constater que la situation de l'aménagement forestier, base d'une gestion durable des ressources forestières, tant vanté par le Gabon, a du mal à décoller.

L'objectif visé par le gouvernement de mettre sous aménagement durable l'ensemble des forêts de production, soit environ 13 millions d'hectares tarde en effet à être atteint. A ce jour, seules 13 concessions disposent d'un plan d'aménagement soit 3,6 de million d'hectares et 36 autres concessions forestières, d'environ 6,2 millions d'ha, ont seulement fait l'objet de signature de conventions provisoires d'aménagement-exploitation-transformation (CPAET), dont certains sont déjà arrivés à échéance.

Les résultats de la recherche documentaire et les observations directs montrent donc le niveau marginal d'implication de la plupart des entreprises forestières dans l'élaboration des plans d'aménagement.

Et pourtant si dans certaines concessions les auteurs s'efforcent de veiller à l'application des exigences mises en place par le gouvernement, d'autres à l'exemple des chinois, sont réputés être parmi les mauvais élèves dans « le jeu » de l'aménagement.

Evidemment les insuffisances des opérateurs et investisseurs dans le secteur forestier sont aussi liées à la mise en œuvre des textes de loi par les autorités (nombreux articles manquent de textes d'applications). L'absence des sanctions contre les opérateurs et l'absence de déclarations au sujet de la part des autorités contribuent à une situation peu reluisante.

Plutôt que remédier a priori aux problèmes dans le secteur forestier le gouvernement gabonais continue à inviter les chinois à investir davantage dans le pays¹⁶.

L'objectif dans cette section de notre étude consistera à mettre en évidence les caractéristiques des sociétés forestières à capitaux chinois, d'abord sur le plan général, en présentant leur mode d'implantation, leur localisation, et leur superficie, ensuite nous établirons un diagnostic de leur impact sur l'environnement et sur les moyens de subsistances des communautés locales à travers l'analyse de leur aptitude au respect des normes réglementaires.

Le rapport d'étude sur « les intérêts chinois dans la filière bois au Gabon » commanditée par l'UICN au mois de juin 2010, contient un nombre conséquent d'informations et de données actuelles sur les pratiques des entreprises chinoises. Une grande partie de ces informations apparaîtront dans cette partie de notre rapport car provenant des documents mis à la disposition du public au MINEFEDD (rapport d'activités, d'études) et sur différents sites internet.

¹⁶ Discours du Premier Ministre gabonais lors du forum économique Gabon-Chine du 29/31 juin 2010 à Shanghai : Gabonéco

■ L'implication des entreprises chinoises dans l'exploitation forestière au Gabon.

Mode d'implantation des sociétés forestières chinoises et leur localisation

L'implantation d'une entreprise dans une localité obéit à certaines exigences et réalités du milieu.

Concernant les entreprises forestières au Gabon leur implantation demande le respect préalable de dispositions légales et réglementaires¹⁷ déterminées à savoir:

- *la disposition d'un N° d'enregistrement au registre de commerce ;*
- *la disposition d'une caution bancaire de la banque où elle est domiciliée ;*
- *la possession d'une patente en cours de validité ;*
- *l'enregistrement auprès de l'administration fiscale (Numéro d'identification fiscale (NIF) ;*
- *l'enregistrement auprès de la sécurité sociale (N° d'enregistrement Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS);*
- *la possession des quittances de paiement des cotisations patronales ;*
- *l'enregistrement auprès de l'administration forestière (Art 101, 102 du code forestier).*

Ainsi, pour l'obtention d'un permis d'exploitation forestière, les exploitants devaient déposer auprès du Ministère des Eaux Forêts une demande d'attribution des permis destinés à l'exploitation des forêts, après avoir au préalable défini leurs domaines de compétence. La qualité des éléments contenus dans cette demande leur donnait droit ou non aux permis sollicités.

Lorsqu'aux environs de 1995 les entreprises forestières chinoises s'implantent au Gabon, l'Administration en charge des forêts se propose de suspendre l'attribution des permis à partir d'une simple demande au profit des adjudications pour plus de transparence.

Le nouveau code forestier prévoit maintenant seulement trois types de permis dont la CFAD, le PFA et le PGG. Désormais, « Toute demande de Concession Forestière sous Aménagement Durable, en abrégé CFAD, est adressée au Ministre chargé des Eaux et Forêts par l'intermédiaire du Chef de l'Inspection Provinciale des Eaux et Forêts dont relève la zone concernée» (Art 106).

Pourtant, c'est le passage de la fiscalité forestière de 8F/ha à 600F/ha qui demeure un déterminant important pour nombreuses sociétés chinoises dans l'acquisition des permis forestiers. En effet, les nationaux détenteurs de permis forestiers se sont trouvés

dans l'incapacité de supporter les taxes forestières qui s'élevaient souvent à plusieurs millions. Les options de transfert, de fermage et de rachat autorisé par la loi ont permis aux chinois d'acquérir des permis pour la plupart bradés par les nationaux (Tableau 1). Cet état de chose augmente la présence des investisseurs Chinois dans le secteur bois, sans

17 Source : APIP

LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE :

pour autant, semble-t-il avoir le même engouement dans l'aménagement forestier. Des entreprises forestières chinoises investissent ainsi la zone 1, réservée aux Nationaux (Hua-jia ; SFIK, HTG...).

L'autre facteur important ayant facilité l'intégration des chinois dans le secteur forestier gabonais a été l'obtention de la nationalité gabonaise, d'où certains possèdent des Permis Forestiers Associés (PFA) théoriquement réservés aux nationaux, alors qu'ils n'ont pas entamé le processus d'aménagement prévu par la tutelle : c'est le cas de ZHANG WOU ZONG (PFA 87/03)

Tableau 1 : Permis nationaux mis en fermage et /ou rachetés par les entreprises Chinoises.

PROVINCES	TYPE DE PERMIS	N° PERMIS	TITULAIRE	FERMAGE/RACHAT
Ogououé Ivindo	PFA	20/02	MELAN MBOTE A.	TBNI
Ogououé Ivindo	PFA	18/02	EBANE martin	TBNI
Ogououé Ivindo	PFA	19/00	NTSAME Martine	TBNI
Ogououé Ivindo	PTE	56/01	KIGUI	TBNI
Ogououé Ivindo	PTE	42/00	MINKO D.	TBNI
Ogououé Ivindo	PTE	76/03	MALOMBO BOUDIANDJA	HTG
Estuaire	PFA	26/02	BATSIELILI Delaconte	Greenedge
Estuaire	PTE	11/91	GONDJOUT Laure Olga	Greenedge
Estuaire	PTE	52/00	GONDJOUT Laure Olga	Greenedge
Estuaire	PFA	83/03	Pongui Jules henry	Sunry
Ngounié	PI	04/03	Ntoutoume Emame J.F.	HTG
Moyen-Ogououé	PTE	29/93	BILOGHE AMIENG	ALONG SARL

Source : Table DBF (MapInfo) Service Cartographie DGEF Echancier ; 2007

En sus du rachat des petites entreprises forestières gabonaises, par certaines firmes chinoises pour intégrer le secteur forestier gabonais, d'autres en revanche ont opté pour le rachat des entreprises plus importantes dont les exemples les plus spectaculaires sont le rachat en avril 2009 du groupe Leroy Gabon (Plyrosol) par Honest Timber une firme chinoise (Belligoli, 2010,) et dernièrement de la société Gabon Export Bois (GEB) rachetée le 4 août par le groupe chinois Shengyang à 68 millions d'euros pour 1,47 million hectares de forêts).

évaluation et gestion des compromis entre économies nationales, moyens de subsistance locale et écosystèmes forestiers

Le 15 juin 2010, après un retour au domaine de 73 permis dont les conclusions sont toujours attendues (moratoires ??), le Gabon compte actuellement 579 permis (WRI 2010) tous permis confondus ; 145 sont à la disposition des entreprises asiatiques, avec 121, aux mains des chinois. (Tableau 2) A propos des entreprises forestières enregistrées au registre de commerce, les données collectées à l'Agence de promotion des Investissement Privés (APIP) indiquent une dizaine d'entreprises forestières Chinoises inscrites auprès de l'APIP (Tableau 2 liste d'entreprises inscrites en gras) en plus des grandes sociétés reconnues par l'administration en charge des Eaux et Forêts. Toutefois, ces données ne concernent que les entreprises inscrites à l'APIP à partir de 2008, par conséquent elles ne sont pas exhaustives. A cela, il faut adjoindre qu'aucune de ces entreprises de même que celles européennes et gabonaises ne disposent de l'agrément professionnel des Eaux et Forêts prévu dans la loi car ce dernier n'a jamais fait l'objet d'un texte d'application.

En sus du rachat des petites entreprises forestières gabonaises, par certaines firmes chinoises pour intégrer le secteur forestier gabonais, d'autres en revanche ont opté pour le rachat des entreprises plus importantes dont les exemples les plus spectaculaires sont le rachat en avril 2009 du groupe Leroy Gabon (Plyrosol) par Honest Timber une firme chinoise (Belligoli, 2010,) et dernièrement de la société Gabon Export Bois (GEB) rachetée le 4 août par le groupe chinois Shengyang à 68 millions d'euros pour 1,47 million hectares de forêts)

Tableau 2 : Entreprises chinoises officiellement enregistrées à la DIARF, leurs superficies. (Source : P.O.O DGEF 2010)

GROUPES/ENTREPRISES	NOMBRE DE PERMIS*	SUPERFICIES ADMINISTRATIVES (HA)
SUNLY/SUNRY Groupe COFCO		
- SUNLY Okandja (7 permis)	7	199 507
- SUNLY Mouila (7 permis)	7	165 552
-SUNRY Fougamou (4 permis)	4	50 037
- SUNRY Mekambo (3 permis)	3	327 225
Groupes Shandong Longsheng et Honest Timber		
- HTG (23 permis)	23	409 107
- Leroy (avec le problème actuel) (7 permis)	7	549 327
- ALONG Sarl		
Groupe TBNI		
- TBNI (23 permis)	23	438 386
Mont pele Bois (14 permis)	14	
Greenedge	5	84 354
Forestry Devpt Gabon (FDG)	3	
Groupe Hua Jia		
- Hua Jia (1 permis) + (10 permis de TLP)	11	100 000
Societe Forestiere Industrielle de Koula-moutou (SFIK)	2	134 290

LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE :

GROUPES/ENTREPRISES	NOMBRE DE PERMIS*	SUPERFICIES ADMINISTRATIVES (HA)
Gabon Export Bois-ASSALA-Compagnie des Bois du Kota (GEB)	8	107 240
Industrie Forestière de Lambaréné (IFL)	1	102 900
SOCIETE GABONAISE DE TRANSPORT ET D'EXPLOITATION FORESTIERE (SOGATEF)		
SOCIETE MATI-NEGOCE DU BOIS (SARL M.N.B)		
TAIWAN GABON CO		
COFAGA		
GABON LOULIN		
SHENG YANG INTERNATIONAL BOIS DU GABON		
Wei Longsheng Gabon		
ALL FOR ONE		
ZHU ZHONG QING XUE JIE	3	
TOTAL PERMIS/SUPERFICIES DETENUS	121	2 667 925

* Données collectées auprès de WRI

D'autres informations obtenues lors des entretiens avec des personnes ressources des ministères et administration (DGI, DGE CNSS) concernés par la création des entreprises forestières en République gabonaise révèlent que si parmi ces sociétés forestières chinoises, la majorité d'entre elles remplissent les critères d'implantation (agrément de commerce, numéro CNSS, NIF...), ce n'est pas pour autant qu'elles payent leurs redevances à l'Etat. Selon la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, la SFK comptabilise 3 années d'impayés¹⁸.

Prospère obame Ondo: ces entreprises à capitaux chinois, détiennent une superficie totale de 2 844 813 ha soit 25,11% de la surface forestière exploitée de ce pays. Les sociétés Leroy Gabon, Sunly-Sunry Gabon du groupe étatique COFCO, Transport Bois Négoce International (TBNi) et Honest Timber Gabon (HTG) sont les leaders avec plus de la moitié de cette superficie (rapport UICN 2010).

Cette superficie est sans nul doute plus importante en raison des nombreuses sociétés asiatiques écran disposant souvent de capitaux chinois non déclarés (Belligoli, 2010). Elles constituent, avec 15,29% des industries du bois implantées au Gabon, le troisième groupe d'opérateurs dans ce segment d'activité et enfin elles sont les premiers exportateurs des bois gabonais avec un volume annuel moyen de grumes de plus d'un million de m³ représentant plus de 70% des bois gabonais exportés (Tableau 3)

¹⁸ Interview avec la chargée des entreprises forestières.

évaluation et gestion des compromis entre économies nationales, moyens de subsistance locale et écosystèmes forestiers

Tableau 3 : Évolution des exportations de bois en grumes à destination de la Chine (x1000 m3).

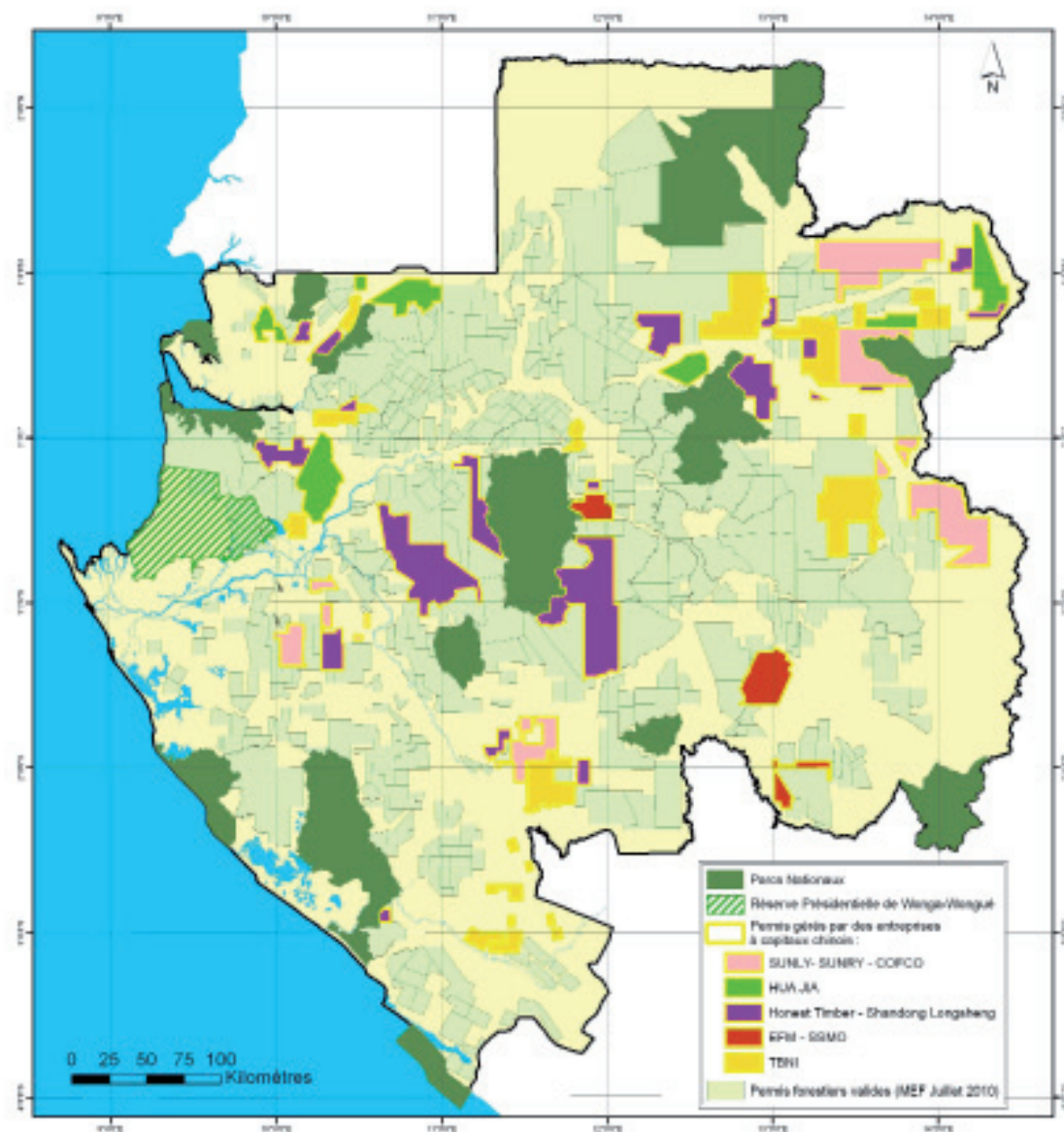
PÉRIODE	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2006	45	54	92	53	82	104	46	54	103	97	96	132	958
2007	61	65	179	101	106	98	61	86	52	138	94	110	1151
2008	142	16	121	90	117	42	117	48	105	71	123	85	1077
2009	63	97	76	118	85	69	53	103	165	64	103	106	1102
2010	80	107	94										281

Source : Ministère Chinois de la consommation (2010) disponible sur www.globaltimber.org.uk

Quant à la répartition spatiale des entreprises forestières chinoises sur le territoire gabonais, il est constaté une concentration de concessions forestières à capitaux chinois, dans la province de l'Ogooué Ivindo car la région est réputée disposer d'une grande richesse en bois d'œuvre. Quelques une de entreprise chinoises (HTG, Hua-jia...) jouxtent les parcs nationaux (Ivindo, Mwagna, Minkebe). Les points GPS pris par les agents WCS en 2008 démontrent que ces dernières étendent leurs activités dans la zone tampon et jusque dans les Parcs Nationaux. La mission de terrain réalisée en juillet 2010 en partenariat avec le projet de cartographie participative a permis d'établir les mêmes constats. Ainsi, le village de Mékob, se situe à l'intérieur des permis TBNI et HTG. Pourtant la loi sur les parcs Nationaux et le code forestier stipulent bien que seules les activités à faibles impacts environnemental sur les sols, les eaux, la faune et la flore devraient être effectuées en zone périphérique de Parcs nationaux ce qui devrait davantage pousser au strict respect des normes fixées par la loi.

LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE :

Carte 1 : Concessions forestières chinoises au Gabon



Source : PAPPFG; 2010

L'analyse de la carte ci-dessous démontre que le mode d'obtention des permis forestiers chinois (fermage, rachat...) détermine bien leurs lieux d'implantation sur le territoire gabonais. Ces permis forestiers se localisent dans la presque totalité du pays, même en Zone 1 (réservée aux nationaux), mais surtout proche des grandes voies de communications pour faciliter l'acheminement des grumes à l'exportation.

■ Les entreprises chinoises dans l'aménagement durable des forêts

Les Chinois et la durabilité environnementale

La mise en œuvre d'une exploitation forestière entraîne nécessairement des impacts sur l'environnement que l'aménagement forestier se propose d'atténuer. « Par gestion durable des ressources forestières, on entend une gestion qui maintient notamment leur diversité biologique, leur productivité, leur faculté de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire de manière pérenne, les fonctions économiques, écologiques, et sociales pertinentes, sans causer de préjudice à d'autres écosystèmes» (art 17 du code forestier).

Aussi, pour que l'exploitation forestière soit le moins dommageable possible à l'environnement, le nouveau code forestier impose à toute concession du domaine forestier permanent de faire l'objet d'un plan d'aménagement comprenant un inventaire environnemental, un plan de rotation des coupes et une prévision de reboisement(art 20).

Ce nouveau code qui ne reconnaît que trois types de permis à savoir : CFAD, PFA et le PGG exige désormais à chaque concessionnaire disposant d'une CPAET d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'aménagement dans un délai de trois ans à compter de sa date de signature (article 23).

Dans l'objectif d'aménager toutes ses forêts du domaine productif, le Gabon dispose à ce jour de 10 378 304 ha engagés dans le processus d'aménagement durable dont :

- **6 958 829 hectares de forêts inscrits dans le processus d'aménagement grâce à la signature de Conventions Provisoires d'Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET) par certains titulaires des permis d'une part;**
- **3 419 475 hectares ont fait l'objet de plans d'aménagement validés par l'administration forestière, constituant ainsi des concessions forestières sous-aménagement durable (CFAD) d'autre part.**
- **1 304 900 hectares bénéficient d'une certification FSC, dont trois(3) concessions de Rougier et deux (2) concessions de CEB (Etats des forêts 2008).**

Si le Gabon occupe la position de leader en Afrique centrale, dans l'engagement au processus d'aménagement des concessions attribuées¹⁹, l'engagement de beaucoup des sociétés ne se concrétise pas dans les faits et met en cause toute la durabilité recherché par le Code Forestier. Sur le plan légal, les opérations de fermage n'existent plus cependant, les entreprises chinoises continuent d'en faire usage avec l'exploitation par le concessionnaire chinois Hua-jia de 10 permis de la société à capitaux français TLP ou encore TBNI qui exploite les permis TCN. Selon le représentant de Hua-jia interrogé, la société projette racheter TLP.

Lorsqu'on fait une observation minutieuse sur le terrain on constate que ces faiblesses sont très courantes dans les concessions chinoises.

¹⁹ Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique Centrale Partie II, chap. 8, Page 185, ligne 1 paragr.2

En effet, l'analyse documentaire et les observations de terrain indiquent que sur une superficie totale de 2.844.813ha de forêts détenues par les chinois, seules 818.932 ha ont fait l'objet d'un plan d'aménagement validé par l'administration forestière, le reste exerce sur la base des CPAET (cf. tableau2).

Obame Ondo: «Les entreprises à capitaux chinois manifestent en effet, peu d'intérêt à s'engager volontairement dans le processus d'aménagement». Les recherches documentaires approfondies sur les commanditaires de la mise en œuvre des plans d'aménagement validés que disposent ces entreprises prouvent qu'elles sont soit l'œuvre de l'administration en 2001 dans le cadre du projet des plans d'aménagement pilotes (Hua Jia et SFlk) ou encore des anciens titulaires des ces permis (Leroy Gabon, CEG). Cependant, pour l'un des responsable de Sunry-gabon, le Plan d'Aménagement de Sunry Mékambo a été déposé en février 2010 pour validation, jusqu'à ce jour ils sont en attente d'informations.

Le fait que les entreprises chinoises signataires des CPAET tardent à produire un plan d'aménagement de leurs concessions soulève des questions en rapport avec des possibilités d'infractions au code forestier. Ainsi, comme le note le rapport de mission de WCS de septembre 2008 sur « les permis Hua jia et HTG dans l'Ogooué Ivindo », ces sociétés exploitent du bois situé hors des limites et pourtant elles possèdent un plan d'aménagement validé. En même temps ces pratiques ne semblent pas fondamentalement différentes de celles des autres opérateurs du secteur.

SUNLY-SUNRY-Gabon, TBNI, Emirates Bois sont pour leur part épinglés dans l'exploitation des bois en dessous du Diamètre Minimal d'Exploitation (DME) et les manipulations frauduleuses diverses telles que le défaut de documents originaux, l'absence de marteau et la surcharge de bordereau (DGEF, 2010)²⁰.

Le retard dans la rédaction de plan d'aménagement des compagnies chinoises signataires de CPAET selon A.P.Obame ondo, 2010 : est une stratégie volontariste mise en place par les chinois qui consiste à couper le maximum de bois avant échéance des CPAET.

A cela, il faut ajouter que la mise en exploitation d'une concession forestière nécessite obligatoirement l'installation de certaines infrastructures (base vies des employés, usines de transformation, route) qui sans plan d'aménagement peuvent être néfaste à l'environnement. En effet, le réseau routier qui se développe autour des exploitations forestières, ouvre des voies d'accès à des zones autrefois éloignées qui alimentent aujourd'hui le commerce de la viande de brousse.

Malgré le fait que les textes réglementaires du code forestier (Loi 016/2001) liés à la gestion durable des forêts soient obligatoires pour tous les opérateurs depuis 2005, les entreprises forestières chinoises ont du mal à les appliquer. De l'analyse faite sur la situation

20 Armand Prosper OBAME ONDO : « Etude sur le poids et les impacts de l'activité des entreprises à capitaux chinois dans la filière bois gabonaise »

évaluation et gestion des compromis entre économies nationales, moyens de subsistance locale et écosystèmes forestiers

d'aménagement des concessions chinoises, il en ressort que l'administration ne remplit pas son rôle, par son manque de rigueur dans l'application des textes règlementaires.

Observations faites, malgré les multiples procès verbaux établis par les inspecteurs provinciaux de l'administration en charge des forêts sur les infractions des chinois, les sanctions leur sont rarement infligées. Aujourd'hui encore la plupart des CPAET signées par les Chinois sont échues, pourtant elles poursuivent tranquillement leurs activités sous le regard de l'administration.

Tableau 4 : Entreprises forestières chinoises engagées dans l'aménagement durable (Source WRI, 2008)

ENTREPRISES	SUPERFICIE DÉTENU (HA)	SUPERFICIE AMÉNAGER OU EN COURS D'AMÉNAGEMENT	SUPERFICIE NON AMÉNAGÉE	OBSERVATION
1- HONEST TIMBER GABON (HTG)	409.107		409.107	CPEAT signée en dec. 2007
2- SUNLY-GABON	695.255		695.255	CPEAT signées en nov. 2008 Travaux d'aménagement non démarrés sur le terrain
3- SUNRY GABON	380.233		380.233	CPEAT signée en nov. 2006 et Jan. 2007 ; Travaux d'aménagement non démarrés sur le terrain sauf pour le plan d'aménagement de mékambo déposé en février 2010
4- HUA JIA (380.233	108.000		Plan d'aménagement validé en 1999 et en cours de révision
5 - TRANSPORT BOIS NÉGOCE INTERNATIONAL (TBNI)	108.000		438 386	Inventaires d'aménagement en cours
6 - INDUSTRIE FORESTIÈRE DE LAMBARÉNÉ (IFL)	438 386		102900	Travaux d'aménagement non démarrés sur le terrain
7 - SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE FORESTIÈRE DE	102900			CPEAT signée en janvier 2004
KOULAMOUTOU (SFIK)	134 290	1340		Inventaire validé en juin 2006 Plan d'aménagement validé en Avril 2009
8 LEROY GABON	576 642	576 642		Plan d'aménagement mis en œuvre
TOTAL	2844813	818932	2025881	

■ Les entreprises chinoises et la durabilité sociale :

Le fait qu'une entreprise forestière ne dispose pas de plan d'aménagement induit forcément des conséquences sur le plan social.

En effet, lors de l'attribution d'un titre d'exploitation à une entreprise, toutes les parties concernées par la gestion des ressources forestières de cet espace doivent être informées afin d'établir un cahier des charges pour promouvoir leurs droits (travailleurs, communautés locales).

Dans son article n°251 la loi 016/2001 précise, « Pour promouvoir l'aspect social de la politique de gestion durable, il est mis en place une contribution notamment financière, alimentée par les titulaires de ces concessions pour soutenir les actions de développement d'intérêt collectif initiées par lesdites communautés. La nature et le niveau de cette contribution sont définis par le cahier de charges contractuelles lié à chaque concession. La gestion de cette contribution est laissée à l'appréciation des assemblées représentatives des communautés concernées ». Cet article recommande à chaque opérateur ayant des activités dans les massifs proches des communautés villageoises, de participer à la réalisation des différentes actions communautaires (construction des routes, des écoles, des dispensaires et d'autres projets), sous le contrôle des autorités compétentes

Sur le terrain le mécanisme de cahier des charges prévu par le code forestier envisageant que les sociétés forestières effectuent au profit des communautés locales, les travaux et les services d'intérêt collectif reste largement absent. Le cahier des charges s'inscrivant dans le plan d'aménagement, l'inexistence de celui-ci (plan d'aménagement) et le manque d'encadrement de cette loi par un texte d'application pénalisent donc les populations.

La majorité des entreprises forestières à capitaux chinois signataires de CPAET, à ce jour n'ont jamais débuté les travaux de terrain par conséquent, elles ne possèdent aucun cahier des charges les liant aux villages qui jouxtent leurs concessions. De ce fait, leur contribution au développement social demeure inexistante.

Les pratiques des sociétés chinoises disposant d'un plan d'aménagement validé par l'administration paraissent peu conformes à la loi. Pour exemple, l'entreprise Hua jia dont la concession est située non loin du village Ekouk à quelques kilomètres de Kango a adopté « une politique orientée/personnalisée » d'aide à la communauté. Ainsi elle choisit dans le village les personnes à aider par exemple dans la procuration de l'électricité.

L'unique entreprise chinoise qui essaye de se démarquer par l'observation des normes sociale est Sunly /Sunry et selon les populations rencontrées(Ikobey) elle apporte ponctuellement des contributions aux villages environnants ses concessions forestières même si « les chinois préfèrent tout faire eux-mes (pêcher, chasser, planter leurs légumes et que cela freine un peu le développement économique de notre village».

Obame Ondo; 2010: «En matière d'emplois, il est constaté que les sociétés chinoises s'ins-

évaluation et gestion des compromis entre économies nationales, moyens de subsistance locale et écosystèmes forestiers

crivent dans la promotion de l'emploi de Chinois». En effet, à l'exception de quelques sociétés comme Leroy – Gabon, dont les capitaux d'origine sont européens, ou encore de HTG dont le ratio des Gabonais employés est très important (80%) comparativement à celui des étrangers incluant les Chinois (20%), toutes les autres sociétés chinoises emploient essentiellement les ressortissants de leur pays et un nombre marginal de gabonais.

Les populations des villages (Mékob, Ikobey, Mayiboth) situés à l'intérieur et en périphérie du permis HTG, affirment qu'elles ont l'accès libre aux ressources naturelles qui entrent dans leurs moyens de subsistance. Par contre l'absence du plan d'aménagement ne permet pas la mise en œuvre complète de l'article 257 du Code Forestier, car c'est par le biais du plan d'aménagement que les compagnies forestières doivent réserver des espaces pour permettre aux communautés d'exercer leurs droits d'usages.

Tableau 5 : Personnel employé dans les entreprises forestières chinoises.

ENTREPRISES	LOCALISATION	PERSONNEL	EQUIPEMENTS
1 - Honest Timber Gabon (HTG)	Ogooué- Ivindo/ Estuaire/ Ngounié/ Nyanga	200 gabonais - 50 chinois	50 grumiers - 5 chargeurs - 10 porte chars- 4 bulls
2- Sunly/Sunry-Gabon	Haut-ogououé, Ogooué-Ivindo et moyen Ogooué	Plusieurs centaines majoritairement des gabonais	-
4- Hua Jia	Estuaire	-155 Agents, dont : 130 gabonais, 20 Chinois et 5Expatriés Ouest-africains	5 Bulls-4chargeurs- 1 porte-chars- 8grumiers.
5 - Transport Bois Négoce International (TBNI)	Ogooué- Ivindo		
6 - Industrie Forestière de Lambaréné (IFL)	Ngounié		
7 - Société Industrielle Forestière de Koulamoutou (SFIK)	Ogooué-Lolo		
8 -Leroy Gabon	Ogooué-Lolo/ Moyen-Ogooué/ Ngounié	500 employés dont ¾ sont des gabonais	

Source: DPF 2010

■ **L'engagement des Chinois dans les différents processus de certification.**

L'obligation de réaliser un plan d'aménagement pour toute concession obtenue « constitue » une incitation au passage à la certification des sociétés forestières²¹ (Lescuyer, 2006)

Apparue il y a environ dix ans, la certification protège les forêts contre les pratiques destructives d'exploitation du bois. Elle vise l'objectif de servir de label de qualité, qui permet d'informer les consommateurs qu'un produit en bois ou en papier est issu de forêts gérées dans le strict respect des normes environnementales et sociales.

Contrairement au processus d'aménagement qui est une contrainte réglementaire, la certification est une démarche volontaire engagée par les entreprises privées elles-mêmes pour attester de leur engagement dans l'aménagement durable de la forêt.

La mise en œuvre de différentes mesures, pourtant prévues par le Code Forestier, comme les plans d'aménagement par les entreprises Chinoises présentes au Gabon est jusque-là difficile à estimer.

Il semble de ce fait difficile d'émettre des hypothèses sur leur engagement volontaire à la certification. D'ailleurs, cet engagement concerne encore très peu d'opérateurs au Gabon

Tableau 6 : nombre de concessions forestières certifiées

TYPES DE CERTIFICATION	NOMBRE DE CONCESSIONS	SUPERFICIES(HA)
KEURHOUT	1	576 642
FSC	4	1 304 963
PAFC	0	0
Total forets certifiées gestion durable	5	1 881 605
OLB	3	622 399
TLTV	0	0
Total concessions disposant de certificats de légalité	3	622 399

Source : État des forêts 2008

Depuis quelques temps, le gouvernement chinois mène des actions en faveur de la gestion durable des écosystèmes dans les pays où il investit. Le gouvernement chinois a notamment élaboré un Guide de bonne conduite en direction des entreprises forestières chinoises, pour les orienter vers une utilisation rationnelle et durable des ressources exploitées.

Toutefois, ce engouement peut être expliqué par le fait que certains pays d'Afrique Centrale dans lesquels exercent des entreprises à capitaux chinois sont déjà signataires des Accords de Partenariat Volontaire (APV) avec l'Union Européenne.

21 Exploitation et Gestion Durable des forêts en Afrique Centrale; p.377.

Aussi, la signature des APV par le Gabon, implique que le bois exporté, transformé et vendu en Europe devra être soumis à la « due diligence » c'est-à-dire que l'importateur devra démontrer autant que possible qu'il a en place des systèmes permettant de s'assurer de la légalité de ses cargaisons (sauf si le pays a un accord FLEGT fonctionnel, auquel cas, le fait de s'approvisionner auprès d'un pays FLEGT est considéré comme un système suffisant).

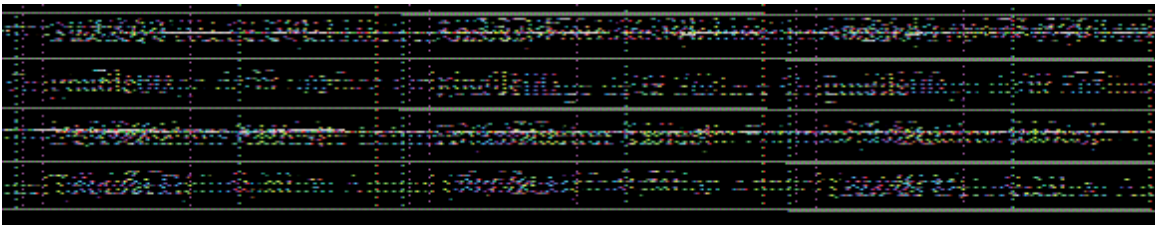
■ Conjecture sur la déforestation :

La déforestation ou déboisement est entendue ici comme le passage d'une surface forestière à une surface non forestière.

WRI : Les forêts du Bassin du Congo connaissent des taux de déboisement relativement faibles, inférieurs à 0,5 % pour la période 2000–2005. Cette situation vient en contraste avec les forêts humides tropicales d'Amérique du Sud et d'Asie, où les taux de déboisement pour la même période avoisinent les 1,73 % et 1,29 %, respectivement.

Les données indiquent que l'expansion des surfaces forestières exploitées au Gabon est accompagnée par une déforestation palpable, notamment la réduction de la superficie forestière. En effet le « balbutiement » de l'aménagement forestier au Gabon laisse la place à une exploitation de bois hors normes.

Tableau 7 : L'Évolution de la Superficie Forestière au Gabon et la déforestation (source : WRI, 2000)



Selon l'administration en charge des forêts, la déforestation est relativement limitée au Gabon. Les estimations les plus récentes, issues de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), établies sur la période 1990-2000, estiment la déforestation nette à 0,12%.

Les différentes recherches menées lors de cette étude ne nous permettent pas d'émettre des hypothèses « crédibles » sur le niveau de déforestation dû aux activités chinoises. Toutefois si rien n'est fait pour amener ces derniers à observer les normes environnementales, on peut craindre une dégradation de l'environnement car les personnes rencontrées affirment que les Chinois exploitent toutes les essences, mêmes celles délaissées par les autres exploitants, parfois hors des limites de leurs permis.

En guise de conclusion, il est à noter que nombreuses sociétés à capitaux chinois ont du mal à concilier leurs besoins économiques avec ceux de l'environnement et des communautés riveraines des sites forestiers exploités. Non seulement elles manquent de volonté

à participer pleinement au jeu de l'aménagement malgré les CPAET signés, mais elles participent faiblement à l'économie nationale, du fait de l'exportation de la majorité de leur production (60 % de la production de grumes) et de leur utilisation préférentielle du matériel et de la main d'œuvre chinoise.

Toutefois, avec l'interdiction totale de l'exportation des grumes gabonaise annoncée en 2010, il reste à voir le futur de certaines sociétés à capitaux chinois

Un grand nombre de répondants souligne que ce n'est pas uniquement les Chinois qui prennent des raccourcis dans la gestion de leurs concessions forestières. Même s'il est évident que les acteurs asiatiques font plus d'erreurs que les acteurs français, par exemple, il serait toujours une erreur analytique de trancher que la nationalité d'une compagnie détermine son comportement au Gabon. Des stratégies fructueuses pour lutter contre la déforestation doivent prendre ces dynamiques en compte²².

IV-2. Le secteur minier

Le secteur minier au Gabon est peu développé. La seule compagnie minière qui a eu une opération à grande échelle dans le secteur est la compagnie française Comilog, filiale d'Eramet.

Comilog extrait du manganèse à Moanda depuis 1953 et est actuellement le deuxième producteur mondial de manganèse avec une production de 3.25 million tonnes en 2008. (www.eramet.fr).

Bien qu'il soit celui qui a le plus défrayé la chronique et captivé l'attention de l'opinion publique nationale et internationale suite à la montée au créneau des organisations de la société civile gabonaise pour dénoncer le caractère particulièrement léonin et nocif du futur projet d'exploitation de la mine de fer de Bélinga par un investisseur chinois, le secteur minier d'une façon générale vient en seconde place parmi les secteurs d'activités qui reçoivent les capitaux chinois au Gabon.

En effet, à ce jour seul deux projets d'investissements chinois sont à l'ordre du jour dans le secteur minier au Gabon. Toutefois, il convient de souligner qu'aucun d'eux n'a démarré. Ils sont toujours dans les phases de négociation et de préparation.

Comibel avec le fer de Bélinga

Le projet d'exploitation du gisement de fer dans les montagnes de Bélinga au nord-est du pays a été l'objet de débats houleux depuis que la concession a été attribuée à la joint venture chinoise Comibel (Compagnie Minière de Bélinga) en septembre 2006.

Après un appel d'offres opaque, la compagnie brésilienne Companhia Rio do Vale Doce (CVRD) a perdu contre Comibel, une décision qui a été très controversée. Selon l'Etat ga-

²² Jansson, Johanna; Burke, Christopher et Jiang, Wenran (2009). 'Chinese Companies in the Extractive Industries of Gabon & the DRC: Perceptions of Transparency'

bonais, la décision du choix de Comibel fut motivée par deux facteurs :

1- le financement chinois avait été jugé plus stable, car venant d'une banque étatique.

2-la partie chinoise avait inclu plus d'infrastructure dans leur offre (un port, une voie ferrée et un barrage hydro-électrique).

A part cette motivation officielle, de nombreuses rumeurs ont circulé. Une des allégations soutient que les pots de vin de plusieurs millions de FCFA ont été livrés chaque semaine aux hauts fonctionnaires gabonais.

Il a également été prétendu que Jaques Chirac, l'ancien président français, est intervenu en faveur des Chinois pour empêcher les Brésiliens de prendre des marchés au Gabon. (jansson, johanna, Burke, christopher & jiang, wenran 2009. Chinese Companies in the Extractive Industries of Gabon & the RDC, http://www.ccs.org.za/wp-content/uploads/2009/11/Chinese_Companies_in_the_Extractive_Industries_of_Gabon_and_the_DRC._CCS_report_August_2009.pdf)

En tout état de cause et quelles qu'en soient les raisons, le constat aujourd'hui est que la concession a été attribuée à Comibel pour une période de 25 ans. Quand la mine sera en opération, il est prévu que la production atteindra 30 mille tonnes annuellement.

Il importe de souligner qu'au départ, le projet avec tous les investissements d'infrastructures valait 3 milliards \$ US. Les financements allaient être mis à la disposition de Comibel par la banque Export-Import de Chine (China EXIM) sous forme de prêt conditionnel. Or, quand Comibel avait fini les études techniques en 2009, l'étiquette de prix pour le développement de la mine et des infrastructures avait augmenté jusqu'à 5.9 milliards \$ US. Cela a été jugé trop par Président Ali Bongo, qui en mai 2010 a fait une nouvelle proposition au PDG de CEMEC pendant une visite en Chine.

Actuellement, les deux partis doivent renégocier les termes du contrat pour le dossier Bélinga. (J.Jansson, 2010²³)

Au plan environnemental, le choix par le gouvernement gabonais d'allouer les chutes de Kongou comme endroit pour la construction du barrage hydro-électrique a été critiqué par la société civile nationale et internationale. Comme le dossier est renégocié, il reste à voir si la nouvelle convention comprendra un barrage hydro-électrique, et où il sera placé. Aussi, les impacts environnementaux de ce projet sont donc toujours à voir.

Mais déjà une étude réalisée en 2008 par Landry Lebas²⁴ montrait que si le barrage est maintenu sur les chutes de Kongou, cela risque de graves impacts sur les moyens de subsistances des populations locales (plantations, zones de chasse inondées) et voire même les déplacements de certains villages.

23 Entretien avec un responsable du Ministère des Mines à Libreville le 31/05/2010 et avec un acteur chinois averti le 07/06/2010

24 « Rapport d'étude sur les impacts du projet Bélinga sur l'environnement et les populations »

CICMH : manganèse à Ndjolé

La joint-venture sino-gabonaise CICMH (la Compagnie Industrielle et Commerciale des Mines de Huazhou), dont l'actionnaire majoritaire est la compagnie étatique chinoise CITIC (China International Trust and Investment Corporation), a fait l'objet d'attribution d'une concession de manganèse à Ndjolé qui, quand la mine opérera à la capacité maximum, aura une production annuelle d'un million de tonnes de manganèse. CICMH est également en train de construire une usine à Ndjolé où 50 % de la production minérale sera transformée. Le reste de la production sera traitée dans des usines en Chine.

Ce projet a été sur le point de démarrage depuis 2008. Pour des raisons de prises en compte des aspects environnementaux et conformément à la réglementation en la matière, la CICMH a fait faire une étude d'impact environnementale par un cabinet d'étude situé à Libreville et dénommé TEREA. Les conclusions de cette étude sont disponibles à la direction générale de l'Environnement. Toutefois, le 21 octobre 2010, le Gouvernement gabonais et la Compagnie Industrielle et Commerciale des Mines de Huazu ont procédé à la signature de la convention préalable de l'exploitation de la Mine de manganèse sans pour autant indiquer la date exacte de démarrage de travaux d'exploitation²⁵.

En juin 2010, pendant les recherches sur le terrain pour ce projet, CICMH négociait des détails avec des fournisseurs gabonais, et il est prévu que le projet démarrerait avant la fin de 2010. Donc, là encore il n'est pas possible d'estimer avec précision le degré d'emprise qu'il aura sur l'environnement.

IV-3. Le secteur agricole

■ Contexte

Le secteur agricole est relativement peu développé au Gabon, il n'a été reconnu priorité nationale qu'en 1975. Au cours des dernières années, la contribution du secteur agricole au PIB du Gabon a considérablement diminué (8,7% en 2003). L'essor du secteur a été entravé par de nombreux facteurs structurels: exode rural, vieillissement de la population rurale, mauvais état des routes, faible capacité des exploitations agricoles et des choix stratégiques privilégiant la création des complexes agroindustriels organisés par filières (hévée, huile de palme, cacao, café, viande bovine, poulet de chair). Le Gabon n'est pas un pays à vocation agricole en dépit de la présence des zones fertiles localisées en général dans le fond des vallées. Le pays dispose d'un potentiel en terres cultivables de presque 15,2 millions d'hectares relativement fertiles, dont seuls 495 000 ha sont directement exploités²⁶.

²⁵ Quotidien L'union; 22 octobre 2010; page 4.

²⁶ Conférence de haut niveau sur: L'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique: les défis du changement climatique Syrte, Jamahiriya Arabe Libyenne, 15-17 décembre 2008 (Rapport national d'investissement GABON)

En 2005 le Gabon comptait un total de 1,38 million d'habitants, dont 15% seulement en milieu rural²⁷.

Les principales cultures vivrières sont le manioc et la banane plantain mais l'on produit aussi du maïs (31 000 tonnes en 2002) et un peu de riz (environ 1 000 tonnes).

Les cultures de rente comprennent le cacao, le café et l'hévéa. L'agriculture familiale a décliné et s'est progressivement repliée vers des systèmes d'autosubsistance, en raison de la faiblesse du capital humain et social; et d'un environnement économique peu favorable.

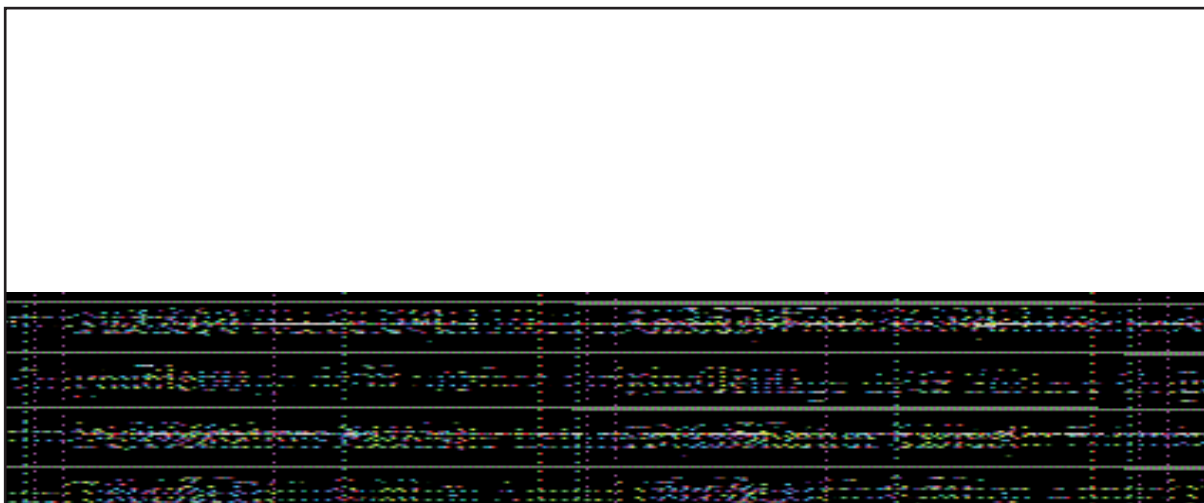
Le Gabon demeure tributaire de l'étranger pour sa sécurité alimentaire vu qu'environ 60% des besoins alimentaires du pays sont satisfaits par des importations. Cette situation est liée à l'accroissement de la demande au niveau des centres urbains et à l'incapacité de la production locale à satisfaire cette demande. L'absence de stratégie et de plan d'action cohérent et formalisé d'une part et d'une volonté politique pour dynamiser le secteur agricole d'autre part, sont responsables de la faiblesse des investissements publics consentis ces dernières années dans ce secteur.

Selon les données disponibles (FAOSTAT, 2004), le pays peut être considéré comme importateur net. La valeur des importations agricoles a progressivement augmenté depuis les années 70 pour atteindre en 2004 une valeur maximale de 16,8 millions de dollars US. Entre 2000 et 2002, les importations alimentaires croissent en valeur de 9% par an provoquant ainsi une importante sortie de devises. Elles sont passées de 70,5 milliards de francs CFA en 1995 à 134 milliards en 2002, non compris les boissons (source : Ministère du Plan). On peut considérer que les besoins de la consommation nationale sont principalement couverts par la production locale en ce qui concerne la banane plantain, le manioc, le taro, l'igname et les produits de la pêche. Pour les autres produits, le taux de couverture est assez faible (fruits, viandes, légumes), voir nul (riz et blé)²⁸.

²⁷ Conférence de haut niveau sur: L'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique: les défis du changement climatique Syrte, Jamahiriya Arabe Libyenne, 15-17 décembre 2008 (Rapport national d'investissement GABON)

²⁸ Conférence de haut niveau sur: L'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique: les défis du changement climatique Syrte, Jamahiriya Arabe Libyenne, 15-17 décembre 2008 (Rapport national d'investissement GABON)

Figure 3 : Trade in Agricultural Products



Source : Conférence de haut niveau sur: L'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique: les défis du changement climatique Syrte, Jamahiriya Arabe Libyenne, 15-17 décembre 2008 (Rapport national d'investissement GABON)

Politique agricole

Afin de mieux s'inscrire dans sa nouvelle politique de redynamisation du secteur agricole, le Gabon a élaboré certains documents pour mieux y parvenir. Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRSP) intérimaire s'inscrit dans la vision prospective définie par le document Gabon 2025 et les grandes orientations de la loi de développement et d'aménagement du territoire (LDAT). Il constitue un cadre de référence contenant des dispositions stratégiques et des actions suffisamment concrètes, donnant une évaluation des ressources que le budget national doit mobiliser pour parvenir à réduire la pauvreté.

Par rapport au secteur agricole, les stratégies du DSRP intérimaire visent à augmenter le produit intérieur brut agricole grâce à la levée des contraintes auxquelles font face les paysans et également à augmenter la sécurité économique des plus pauvres notamment des petits exploitants agricoles.

En prévision de l'application de la LDAT, le Ministère de l'agriculture s'est lancé dans un processus de formulation d'un projet de Loi d'orientation agricole (LOA) fixant les objectifs prioritaires assignés au secteur agricole. Les axes stratégiques prioritaires retenus seraient :

- i. **augmenter la production et la productivité afin de réduire l'insécurité alimentaire ;**
- ii. **améliorer la compétitivité de l'agriculture face aux importations;**
- iii. **diversifier et accroître les productions et les exportations agricoles;**
- iv. **améliorer le cadre de vie en milieu rural et favoriser l'aménagement équilibré du territoire;**
- v. **gérer durablement les ressources naturelles;**
- vi. **participer à la réduction de la pauvreté dans le monde rural.**

Avec l'appui de la FAO, le gouvernement réactualise sa Stratégie pour le développement agricole national horizon 2015. Cette stratégie s'articule autour de deux axes principaux: 1- le renforcement des actions en faveur du paysannat par des mesures de soutien et d'encadrement; et 2- la poursuite et le redéploiement des activités des agro-industries au profit des opérations villageoises et de la création de petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA) par le secteur privé. Concernant les cultures de rente (café, cacao, hévéa, etc.), la politique actuelle accorde la priorité à l'augmentation et à la diversification de la production.

Les relations sino-gabonaises en matière d'agriculture

La coopération sino gabonaise dans le domaine de l'agriculture a commencé, le 29 juin 1975, avec la signature du « protocole sur les projets de la coopération agro-technique entre le gouvernement de la République Gabonaise et le gouvernement de la République populaire de Chine ». Ce dernier ayant été concrétisé bien avant, en avril 1974 par l'arrivée au Gabon de 75 techniciens agricoles chinois²⁹. Cependant concernant leurs investissements dans ce domaine, il n'y a pas de produit spécifique, dans lesquelles ils s'illustrent, en dehors du maraîchage et de l'élevage.

Tableau 8 : Organismes et sociétés oeuvrant dans le domaine agricole au gabon

NOM	TYPE D'INVESTISSEMENT	DOMAINE D'ACTIVITE
SIAT GABON (société belge d'Investissement pour l'Agriculture Tropicale au Gabon)	Capitaux belges	Plantation industrielles- Hévéaculture- Palmiers à huile- Elevage
AGRIPOG (Société Agricole de Port-Gentil)	Privatisée et repris depuis le 01 janvier 2010 par 3 entités, dont collectif de gabonais, et IGAD	Maraîchage, culture « hors sols » et floriculture
IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement)	Association gabonaise créée par Agri sud, l'Etat Gabonais et Elf Gabon	Maraîchage (Agriculture périurbaine)
SUCAF	Privatisé et repris par le groupe français Castel BGI	Plantation de canne à sucre, fabrication du sucre
KEMAO	Capitaux chinois	Elevage, agriculture
SOGAGRI	Capitaux chinois	Elevage et agriculture
OLAM	Capitaux indiens	
ONADER (office national du développement rural)	Programme de développement rural initié par le Gouvernement	Comité de pilotage du projet Riz (NERICA)
SOGADEL (Société gabonaise de développement et de l'élevage)	Cheptel de 2000 têtes cédé à SIAT GABON après liquidation.	Elevage de Bovins

29 « Point de la situation de la coopération agricole entre la République Populaire de Chine et la République Gabonaise », Libreville, Aout 1977, Bibliothèque ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural

LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE :

NOM	TYPE D'INVESTISSEMENT	DOMAINE D'ACTIVITE
HEVEGAB	Repris par le groupe SIAT Gabon	Hévéaculture
Ranch Nyanga	Repris par le groupe SIAT Gabon	Elevage de Bovins
SOGAR	Capitaux chinois	Elevage et agriculture

Ce tableau nous montre donc qu'En dehors de KEMAO à AKOK sur la route de Cocobeach, SOGAR à Barracuda Owendo et SOGAGRI vers SOBRAGA Owendo, il n'existe pas de nombreux promoteurs agricoles privés à capitaux chinois. Par contre, les partenariats de coopération dans ce domaine entre le Gabon et la Chine sont très nombreux³⁰.

Les entreprises privées chinoises ont une particularité: l'introduction des espèces animales nouvelles et des techniques innovantes et simples des productions alimentaires qui sont leurs domaines d'intervention privilégiés. Comme la production de «poussins d'un jour», ou encore le croisement d'espèces en cours avec une production intensive de la viande porcine, à partir d'une matière animale importée de Chine

L'agriculture et l'impact sur l'environnement

Les grands projets de développement ou de rénovation agricole affectent à une moindre échelle le couvert forestier gabonais. Les cultures paysannes traditionnelles n'utilisent l'espace forestier que pour 1 % à peine de sa totalité³¹, en postulant dans un a priori qu'il conviendrait seulement de vérifier, que les terres forestières sont dans leur totalité cultivables. La forêt gabonaise n'est donc pas mise en péril sous l'action conjuguée de l'agriculture traditionnelle « modernisée » et des grands projets agro-industriels.

Les impacts environnementaux des petites unités chinoises n'ont pas de particularité. Ils sont semblables à ceux que l'on peut relever dans les installations qui évoluent aux autres investisseurs.

Deux voies s'ouvrent naturellement : soit privilégier l'agriculture traditionnelle vivrière et de rente par une politique d'incitation d'aide au retour à la terre pour les déracinés qui parasitent la ville ; soit orienter l'économie agricole dans la voie agro-industrielle en s'investissant dans la production intensive de certaines denrées jusque là peu ou aucunement cultivées. Une troisième voie peut éventuellement se dégager dans le suivi partiel de chacune des deux premières, se résumant ainsi par deux maîtres mots : tradition et innovation dans le monde capitaliste en vigueur.

En définitive, cette troisième voie, panaché des deux premières, a semble-t-il été adoptée, mais elle reste l'expression fondamentale des mentalités de ce pays qui restent éloignées

30 Entretien avec un agent du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural le 20/07/2010

31 Agriculture et déforestation au Gabon, Claude BOUET, Géographe, ORSTOM (<http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins.../15868.pdf>).

du fait agricole³². Cette politique s'est donc fixé deux horizons de très inégale importance : une aide aux cultures de rente : café et cacao, qui valent au Woleu Ntem d'être considéré comme la grande province agricole, siège d'une école de cadres ruraux ouverte en 1978 à Oyem. Tous les classiques ingrédients afférents à ce genre d'opération sont là : meilleure rémunération à l'achat des produits de traite, prime à la qualité, création de pépinières pilotes, aménagement, réfection et ouverture de nouvelles pistes cacaoyères. Autrement dit, une politique déjà pratiquée sous le régime colonial, dont les résultats sont toujours plus ou moins aléatoires selon la conjoncture, et peu incitative à un retour massif vers la brousse des paysans déracinés qui ont goûté à la régularité des salaires industriels ou urbains. Dans cet aménagement de la tradition agricole, l'espace forestier n'est guère menacé gravement.

L'autre volet du développement agricole est basé sur la promotion industrielle de quelques produits :

- **de consommation courante : riz, sucre, arachide, huile de palme, banane plantain, manioc, maraîchage.**
- **d'exportation : caoutchouc, palmistes, pâte à papier, produits de la pêche (thon) et élevage industriel (bovins, poulets).**

Cette production repose sur la création ou la forte croissance d'unités agroindustrielles

existantes, résultat de lourds investissements où l'État, sous la forme de sociétés d'état ou d'économie mixte, entre en partie et joue à fond un rôle incitateur qui se traduit dans le paysage par de vastes espaces déforestés et aménagés pour la culture intensive mécanisée .

Le développement de l'agriculture au Gabon passe donc par une agriculture intensive. C'est la démarche pour contourner le handicap des coûts de facteurs, de la main-d'œuvre limitée et permettre aux produits gabonais d'être compétitifs sur le marché local et international. L'adhésion du plus grand nombre à la politique agricole, s'avère impérieuse. Les vendeurs asiatiques de fruits et légumes s'approvisionnent auprès des petits paysans chinois, selon les affirmations de certains d'entre eux. Cependant, en dehors de ces dires, nous ne possédons aucune autre preuve pouvant confirmer ces propos.

V. Relations commerciales entre le Gabon et la Chine

L'Import- export

La méthode chinoise est simple : vendre aux Africains en masse des produits chinois manufacturés de sorte à concurrencer significativement les produits Européen et nord Américain.

Une note interne du ministère des Affaires étrangères, datée du 30 mai et signée par Valérie Niquet « La stratégie africaine de la Chine ». Précise que la Chine est aujourd'hui

32 Agriculture et déforestation au Gabon, Claude BOUET, Géographe, ORSTOM

LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE :

devenue le premier fournisseur de l'Afrique subsaharienne, avec plus de 10% de part de marché, devant l'Allemagne et la France.

Mais les accords avec la Chine favorisent un système d'échanges très déséquilibré : au total, la Chine exporte quatre fois plus vers l'Afrique que celle-ci ne le fait vers la Chine.

Pendant, que la Chine exporte « des pacotilles » au Gabon, ce dernier lui procure à l'état brut ses matières premières. Le manganèse et le bois constituent les principaux produits gabonais exportés vers la Chine.

Dans un tel contexte d'échanges, le mécontentement des opérateurs économiques gabonais et autres Africains et Européens a peu de chances de trouver gain de cause. 80% de la population Gabonaise vivant en situation de pauvreté, la Chine a bien saisi l'urgence de proposer à ces derniers des produits adaptés à leurs capacités d'achats.

VI. Discussion et Conclusion

Le Gabon doit diversifier son économie pour éviter une catastrophe à l'épuisement de la manne pétrolière. Regorgeant des ressources naturelles importantes et parfois à forte valeur, la recherche des investisseurs étrangers pour faciliter l'exploitation de ces ressources semble une stratégie naturelle pour les autorités gabonaises.

Les autorités gabonaises ont jusque-là été très indulgentes face aux infractions multiples des textes visant la durabilité. Ainsi le Code Forestier est clairement violé par des dizaines d'entreprises refusant la production des plans d'aménagement sans que cela entraîne l'expulsion pure et simple de ces dernières et le retour au « domaine » de leur concession. Dans d'autres secteurs, notamment minier (la Mine de Fer de Belinga), une carence d'information n'est pas en mesure des enjeux environnementales et sociaux des projets.

Pour répondre à ses énormes besoins en matières premières (bois, fer, manganèse...) la Chine est de plus en plus présente dans les secteurs primaires du Gabon. Elle a ainsi investi des milliards d'Euros pour l'exploitation de ces multiples ressources. Pourtant, si la présence chinoise a considérablement modifié le paysage économique du Gabon, l'impact de ses activités sur l'environnement et les moyens de subsistances des populations locales laissent à désirer.

De nombreuses sociétés à capitaux chinois ont du mal à concilier leurs besoins économiques avec ceux de l'environnement et des communautés riveraines des sites (forestiers) exploités. Non seulement, elles manquent de volonté à participer pleinement au jeu de l'aménagement malgré les CPAET signés, mais elles participent faiblement à l'économie nationale, du fait de l'exportation de la majorité de leur production (60 % de la production de grumes) et de leur utilisation préférentielle du matériel et de la main d'œuvre chinoise.

Le secteur minier, avec sa présence chinoise notable arbore des enjeux importants et la gestion du dossier Belinga provoque des sérieuses inquiétudes sur la durabilité de tels

projets et même la façon que ces projets sont venus ‘suspendre’ d’autres lois. Ainsi les projets miniers présentent un risque de dommages collatéraux très significatifs et ce, pendant des longues années.

Les investisseurs chinois ne sont pas seuls à ne respecter les lois gabonaises et à afficher leur mépris aux principes de la durabilité au Gabon. Une grande partie des entreprises du secteur minier, pétrolier et forestier a été épinglé par leur faible performance dans ce sens, et les autorités gabonaises se sont montrées très tolérantes de ce phénomène répété.

Il y a des entreprises chinoises qui font figure de bon exemple et le Gabon ne pourra pas se passer des investisseurs Chinois. La Chine est un pays qui peut innover et contribuer au développement durable du Gabon, et le marché chinois peut consommer des produits gabonais à des bénéfices mutuels.

Toutefois tant la Chine que le Gabon doivent prendre des mesures pour diminuer les infractions légales des entrepreneurs et investisseurs chinois et assurer la durabilité de leurs actions. Ces opérations doivent être prises dans un esprit de transparence, en association avec des acteurs de la société civile et les instituts de recherche implantés au Gabon.

Ces mesures peuvent commencer par l’analyse conjointe, et traduction possible, des textes gabonais pour assurer leur compréhension par les décideurs (des ministères techniques) des deux pays. Ensuite les entreprises chinoises doivent se conformer à cette législation dans une période transitoire de 12 mois, au risque d’être suspendues par les autorités gabonaises.

Les autorités chinoises doivent établir avec leurs pairs au Gabon une liste noire des entreprises ‘criminelles’.

En même temps, le Gabon devrait mieux profiter des expériences chinoises dans le développement durable, notamment en matière d’énergie et d’habitat, plutôt que des investissements ‘traditionnels’, il devrait rechercher de la Chine des contributions à l’économie verte (durable).

Ainsi des projets actuels, miniers et forestiers, des investisseurs chinois doivent comporter un engagement ferme et public concernant la durabilité. Cette durabilité devra se manifester par le respect des textes en vigueur au Gabon, mais aussi par la mise en œuvre des activités ‘additionnelles’ (cahiers de charges, projets Win-Win) visant le développement durable.

Le Gabon pourra ainsi poursuivre son développement économique dans un cadre écologiquement durable, au bénéfice de l’ensemble des Gabonais et la Chine pourra montrer son savoir-faire et son engagement en matière de développement durable dans un pays africain « ami ».

VII. Bibliographie

BAD/ DEPARTEMENT REGIONAL CENTRE (ORCE)-BUREAU REGIONAL DE LIBREVILLE (GAFO), 2008. Rapport d'Etude sur la Diversification des Sources de la Croissance Economique au Gabon

Chevalier J.M., Nguema Magnagna V., Assoumou S., 2009. Les forêts du Gabon en 2008. dans « Les forêts du Bassin du Congo : Etat des Forêts 2008 », édité par de Wasseige C., Devers D., de Marken P., Eba'a Atyi R., Nasi R., Mayaux Ph,

Deloitte Conseil 2005. Investir au Gabon -Présentation du cadre juridique, fiscal et social d'une implantation au Gabon

Echéancier des Permis Forestier sur le SIG Cartographique au 29 Mai 2007 ; Liste des permis forestiers (DGEF 2007)

Evaio Conseil pour WWF, 2009. Gestion Durable du Secteur Minier en Afrique Centrale : Analyse de l'Environnement Réglementaire du Secteur Minier au Gabon

Jansson, Johanna; Burke, Christopher et Jiang, Wenran (2009). 'Chinese Companies in the Extractive Industries of Gabon & the DRC: Perceptions of Transparency'. Août: Centre d'Études Chinoises, Université de Stellenbosch. Pages 18-19. Disponible sur : http://www.ccs.org.za/wp-content/uploads/2009/11/Chinese_Companies_in_the_Extractive_Industries_of_Gabon_and_the_DRC._CCS_report_August_2009.pdf

Lebas L., 2010. Impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement dans le Haut-Ogooué. Rapport d'étude pour le compte de Brainforest, Libreville

Mabiala N., Roda JM., 2005. « L'Entrée en Force des Réseaux Asiatiques », Revue Trimestrielle Géopolitique Africaine n°17 de janvier 2005.

Mertens B., Makak J. S., (2009). Atlas Forestier Interactif. Disponible sur http://pdf.wri.org/interactive_forestry_atlas_gabon_fr.pdf

Nasi R., Nguingiri J.C., Ezzine de Blas D., 2006, Exploitation et gestion durable des forêts d'Afrique Centrale « La quête de la durabilité »

Obame Ondo A.P. pour l'UICN, 2010. Rapport d'Etude sur le poids et les impacts de l'activité des entreprises à capitaux chinois dans la filière bois gabonaise

RAPPORT D'ÉTUDE SUR

LE COMMERCE ET LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE

CAS DU GABON

Évaluation et
gestion des
compromis
entre économies
nationales,
moyens de
subsistance
locale et
écosystèmes
forestiers

Brainforest



Protéger l'environnement est notre engagement

Quartier Ancienne SOBRAGA, Face au Ministère des Mines, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 44 53 52

E-mail : info@brain-forest.org – url : www.brain-forest.org

N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C